



**Inventaire des dispositifs de diffusion et de formation aux droits
de l'enfant : étude commanditée par l'Observatoire de l'Enfance,
de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**

Juin 2003

**Responsable : Paul Thirion
Chercheur : Barbara Lembo**



Table des matières

Table des matières	2
1. Objectif de l'étude.....	3
2. Méthodologie	4
2.1. Source de l'information.....	4
2.1.1. Critères d'inclusion des dispositifs de diffusion et de formation en matière des droits de l'enfant	5
2.2. Description de la base de données et du système de classification multicritères des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant	6
2.2.1. Présentation des champs de la base de données	6
2.2.2. Précisions concernant les champs de la base de données.....	7
2.2.2.1. Champ « Référence à la CIDE »	7
2.2.2.2. Champs « Support du dispositif » et « Nature du dispositif ».....	7
2.2.2.3. Champ « Public cible »	8
2.2.2.4. Tout venant	9
2.2.2.5. Information indisponible	9
3. Analyse des résultats	10
3.1. Analyse quantitative sommaire des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant	10
3.1.1. Origine des dispositifs	10
3.1.2. Langage des dispositifs.....	11
3.1.3. Référence à la CIDE	11
3.1.4. Nature des dispositifs	12
3.1.5. Support des dispositifs	14
3.1.6. Public cible des dispositifs	15
3.1.7. Initiateurs des dispositifs	16
3.1.8. Evolution des dispositifs dans le temps	18
3.2. Analyse qualitative des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant	19
3.2.1. Au niveau national	19
3.2.1.1. Les dispositifs homogènes de diffusion des droits de l'enfant.....	19
3.2.1.2. Les dispositifs hétérogènes de diffusion des droits de l'enfant	21
3.2.1.3. Les dispositifs de formation aux droits de l'enfant.....	23
3.2.2. Au niveau international.....	24
3.2.2.1. Originalité dans la nature et le support de l'action	24
3.2.2.2. Originalité par rapport au moment de l'action	26
4. Conclusions et perspectives futures	27
4.1. Conclusions et suggestions	27
4.1.1. En Belgique.....	27
4.1.2. En Wallonie.....	28
4.2. Perspectives futures.....	28
5. Conclusion générale	30

1. Objectif de l'étude

Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.

Convention internationale des droits de l'enfant, Article 42

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. A ce jour, cent nonante et un pays ont ratifié la CIDE, alors que les Etats-Unis et la Somalie refusent d'y adhérer. En ratifiant cette convention, les Etats s'engagent à promouvoir les droits de l'enfant auprès d'un large public.

La présente étude, commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, poursuit un double objectif :

- D'une part, réaliser un inventaire national le plus exhaustif possible des dispositifs de formation et de diffusion de la Convention internationale des droits de l'enfant auprès des enfants, des jeunes et des adultes.
- D'autre part, repérer, au-delà des initiatives belges, des dispositifs originaux mis en place à l'étranger, dans l'objectif de comparer les avancées et lacunes de la Belgique à la lumière de certaines actions organisées dans d'autres pays.

A long terme, ces éléments devraient permettre de susciter une réflexion auprès des acteurs concernés (professionnels de l'enfance, pouvoirs politiques...) au sujet de la Convention internationale des droits de l'enfant afin d'accroître sa diffusion au niveau national.

2. Méthodologie

2.1. Source de l'information

La récolte des informations a été possible grâce à l'exploitation des sources suivantes :

- Internet (indexes www, moteurs de recherche, liens hypertextes...)
- Contacts avec les personnes ou organisations impliquées dans le domaine de la diffusion des droits de l'enfant ;
- Contacts privilégiés avec des acteurs clés des droits de l'enfant ;
- Bases de données (Eric, PsycInfo, Current Contents, Sociological Abstracts).

Dans un premier temps, Internet nous a permis de répertorier un grand nombre de dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. En ce sens, il constitue le point de départ principal de notre étude. Comme nous le savons, Internet représente un outil exceptionnel de communication et d'information. Cependant, ce qui fait sa force fait aussi sa faiblesse : les documents qui y figurent sont innombrables, de qualité et de fiabilité variables, ce qui y complexifie significativement la recherche. La récolte des informations a été réalisée au travers différents types de moteurs de recherche (Google...) et d'index www (Yahoo...). Le repérage des sites et des actions concernant les droits de l'enfant a également donné lieu à une exploration quasi systématique des liens figurant sur les documents exploités.

Nous avons, dans un deuxième temps, établi un certain nombre de contacts pris au départ des coordonnées des personnes ou organisations impliquées dans le domaine des droits de l'enfant (voir annexe 3). L'objectif de ces contacts était soit de compléter la description de l'initiative, lorsque celle-ci apparaissait incomplète, soit de sonder les connaissances de l'interlocuteur sur l'existence d'autres initiatives de promotion des droits de l'enfant. Le plus souvent, ces deux pistes étaient exploitées. Ces contacts nous ont fourni des informations précieuses. Dans un certain nombre de cas cependant, ils se sont révélés infructueux en raison d'une collaboration moindre de certains organismes.

La troisième source d'information, à savoir celle des contacts pris avec des acteurs privilégiés dans la question des droits de l'enfant n'a pu être que survolée en raison d'un manque de temps. Cependant, Internet nous a permis la plupart du temps d'obtenir des informations concernant cette piste. Ainsi, Claude Lelièvre, Délégué général aux droits de l'enfant, n'a pu être contacté, mais la base de données comporte bon nombre d'initiatives qu'il a lui-même initiées.

En dernier lieu, nous avons également sondé les bases de données. Une recherche sur les principales bases de données (Eric, PsycInfo, Current Contents, Sociological Abstracts), nous a révélé que le contenu des documents qui y figurent relève plus d'une méta-analyse scientifique de la problématique des droits de l'enfant que d'une initiative de promotion des droits de l'enfant. Pour cette raison, les références trouvées dans ces bases de données ont finalement été exclues de

nos résultats. Par exemple, Wessells (1997), dans un article sur les conflits armés et les droits de l'enfant, constate que malgré l'existence de l'article 38 de la CIDE relatif à la protection de l'enfant lors de conflits armés, il existe un nombre très important d'enfants-soldats exposés à des attaques physiques, émotionnelles et psychologiques. Ainsi, cet article s'applique, non pas à mettre en évidence les diverses manières de promouvoir les droits de l'enfant, mais bien à démontrer l'absence de respect de ces droits à travers le monde.

La méthodologie utilisée soulève toutefois une remarque : la présente étude, malgré son souci de systématisation de l'inventaire, comporte essentiellement des initiatives visibles sur Internet ou connues des acteurs ou organismes contactés, qui sont, en d'autres termes, des initiatives faisant l'objet d'une médiatisation. Il existe certainement, en Belgique, d'autres initiatives de diffusion et de formation aux droits de l'enfant qui, en raison de leur moindre visibilité, sont passées au travers des mailles de notre recherche.

2.1.1. Critères d'inclusion des dispositifs de diffusion et de formation en matière des droits de l'enfant

Conformément aux directives du commanditaire, nous avons inclus, dans la base de données, les dispositifs concernant la diffusion et la formation aux droits de l'enfant, en veillant à ne retenir que les initiatives faisant explicitement référence à la CIDE. Au niveau international par contre, nous avons retenu certaines initiatives faisant référence aux droits de l'enfant sans se référer explicitement à la CIDE. Nous avons estimé intéressant d'inclure ces initiatives dans la base de données en raison de leur originalité. En effet, la nature de l'action apporte une piste intéressante à exploiter dans le cadre de la mise en place de dispositifs de promotion des droits de l'enfant en Belgique.

Au cours de la première étape, nous avons effectué un repérage des sites concernant les droits de l'enfant. Cette première action nous a permis d'acquérir une familiarité avec la problématique et de repérer les organismes incontournables en matière de droits de l'enfant. Dans un second temps, nous avons orienté la recherche, de manière à introduire un segment de phrase précis, entre guillemets ou dans le module « *phrase exacte* » des options de *recherches avancées* disponibles sur les moteurs de recherches et index *www*, grâce aux chaînes de caractères suivantes ainsi que leurs équivalents en anglais, néerlandais, italien et allemand :

- Droits de l'enfant
- Convention des droits de l'enfant
- Promotion des droits de l'enfant
- Diffusion des droits de l'enfant
- Formation aux droits de l'enfant
- Education aux droits de l'enfant

Comme nous l'avons signalé précédemment, cette procédure a été complétée par une exploration quasi systématique des différents liens figurant sur les sites concernés.

2.2. Description de la base de données et du système de classification multicritères des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant

2.2.1. Présentation des champs de la base de données

Conformément à la demande formulée par le commanditaire de la recherche, la base de donnée a été réalisée en Access. Les champs retenus dans la base de données sont les suivants :

Nom du Champ	Détails
○ Titre de l'initiative	○ Se réfère au nom de l'initiative. Il peut être déterminé par les organisateurs de l'action ou créé sur la base de sa description.
○ Date de l'initiative	○ Se réfère à la dimension temporelle de l'action. Cette dernière peut être ponctuelle (l'action a lieu à une date précise), récurrente (l'action a lieu chaque année,...) ou se prolonger sur une certaine durée.
○ Lieu de l'initiative	○ Se réfère au lieu d'origine de l'action. Pour les ouvrages, le lieu de l'initiative est celui de la maison d'édition.
○ Référence à la CIDE	○ Se réfère à la CIDE. La référence peut être : <ul style="list-style-type: none"> ▣ globale, lorsque l'action porte sur la CIDE dans sa globalité ; ▣ ciblée, lorsqu'elle porte sur des articles précis de la CIDE ; ▣ partielle lorsqu'elle porte sur un ou plusieurs articles sans les spécifier.
○ Description de l'initiative	○ Contient une description de l'initiative. Celle-ci peut provenir de diverses sources : <ul style="list-style-type: none"> ▣ du document lui-même ; ▣ du complément fourni par la personne ou l'organisme contacté ; ▣ du chercheur : dans ce cas, elle est reconstituée à partir des informations disponibles.
○ Nature de l'initiative	○ Se réfère au type d'action. Voir 2.2.2. b)
○ Support de l'initiative	○ Se réfère au support de l'action. Voir 2.2.2 b)
○ Public cible : Utilisation	○ Se réfère à la population utilisatrice du dispositif, soit des adultes, soit des enfants, soit des jeunes. Voir 2.2.2 c)
○ Public cible : Destination finale	○ Se réfère à la population destinataire en définitive de l'initiative.
○ Organisateur de l'initiative	○ Se réfère à l'organisme à l'origine de l'initiative : il peut

	s'agir d'un individu isolé, d'un organisme ou d'une association.
○ Auteur	○ Se réfère à l'auteur de l'initiative, le cas échéant (ouvrage).
○ Editeur	○ Se réfère à l'éditeur de l'initiative, en particulier pour les initiatives de type ouvrage.
○ Prix	○ Se réfère au prix public d'accès à l'action : entrée, achat ou location.
○ Informations complémentaires	○ Contient des informations relatives aux contacts avec les organisateurs de l'initiative ainsi que les adresses des pages WWW (URL) où ces actions sont décrites.

Tableau 1 : Description des champs utilisés dans la base de données

Pour certains dispositifs repérés, certains de ces champs n'ont pu être systématiquement complétés en raison de l'approximation de certaines informations.

2.2.2. Précisions concernant les champs de la base de données

2.2.2.1. Champ « Référence à la CIDE »

Parmi les champs présentés ci-dessus, certains nécessitent un complément d'information. Tout d'abord, nous avons constaté, lors de nos recherches, que les dispositifs utilisés en matière de diffusion et de formation aux droits de l'enfant s'y réfèrent selon différentes modalités. Certaines actions font référence à la CIDE dans sa globalité, comme c'est souvent le cas pour les sites Internet qui diffusent la totalité de la CIDE (référence globale). D'autres, en revanche, y font partiellement référence. Dans cette catégorie, nous avons distingué les actions qui font référence à un ou plusieurs aspect(s) de la CIDE sans aucune précision (référence partielle), des actions qui font référence à un ou plusieurs aspect(s) de la CIDE en définissant clairement ces aspects (référence ciblée). C'est le cas, par exemple, des campagnes de prévention concernant l'exploitation sexuelle, qui font explicitement référence à l'article 19 de la CIDE.

2.2.2.2. Champs « Support du dispositif » et « Nature du dispositif »

Le traitement des dispositifs de diffusion et de formation à la CIDE nous a permis de mettre en évidence l'existence d'initiatives très diversifiées. Nous avons tenté d'uniformiser ces actions en essayant de conserver la richesse de cette diversité. Pour ce faire, après avoir déterminé la nature de l'action, nous avons catégorisé les dispositifs selon leur type de support. Cette catégorisation informe du type d'action réalisée dans l'objectif de promouvoir la CIDE. Les informations qu'elle comporte reflètent une réalité très riche et constituent, par conséquent, plus une indication de la diversité des actions qu'une classification rigide et figée de ces dernières. Le tableau suivant synthétise notre démarche :

Support du dispositif	Nature du dispositif
Papier	Ouvrage Brochure d'information Poster Jeux Coffrets pédagogiques Pétition Photographies/Illustrations Expositions
Audio-visuel	Vidéos Diapositives CD Documents radiophoniques Documents télévisés
Informatique	Sites Internet Economiseurs d'écrans CD-Rom Forums de discussion Autre : toute autre action dont la nature est décrite en 1 ou en 2 dont le support est Internet
Humain	Service d'accueil, d'écoute et d'information Spectacles Animations Formations, débats, colloques Rencontres constructives
Autre	Concours Parcours de découverte citoyenne Semaine thématique Randonnée Rassemblements Visites

Tableau 2 : Catégorisation des dispositifs de diffusion et de formation à la CIDE selon leur support et selon leur nature

2.2.2.3. Champ « Public cible »

Nous avons également catégorisé les dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant selon le public ciblé par l'initiative. Nous avons distingué deux types de publics : le public utilisateur de l'initiative et le public destinataire de l'initiative. Ces deux publics peuvent être distincts, par exemple pour les coffrets pédagogiques qui sont généralement utilisés par des adultes ayant pour objectif de former des enfants à connaître leurs droits (public utilisateur : adulte ; public destinataire : enfant) ou identiques, notamment pour les jeux destinés à être directement utilisés par des enfants.

Génération du public	Fonction du public
Enfants	Elèves Citoyens
Jeunes	Elèves Citoyens
Adultes	Professionnels de l'enfance : - Enseignants - Educateurs - Animateurs - Travailleurs sociaux - Autre Avocats Parents Politiques
Tout venant Information indisponible	Tout venant Information indisponible

Tableau 3 : Catégorisation des cibles des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant

Globalement, deux types de publics ressortent de notre analyse : le public *adulte* et le public *enfant*. Parmi les adultes, nous distinguons les professionnels de l'enfance (éducateurs, animateurs, enseignants et travailleurs sociaux), les parents, les avocats et les politiques. Une catégorie « *autre* » a été créée, qui concerne les établissements scolaires, les médias et tout autre public n'entrant pas dans les catégories précédentes.

En ce qui concerne la catégorie *enfant*, nous aurions souhaité être à même d'analyser systématiquement l'âge prévu pour la cible. Cependant, cette information étant rarement accessible, nous n'avons distingué que les enfants des jeunes.

3. Analyse des résultats

3.1. Analyse quantitative sommaire des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant

La base de données comporte, à l'heure actuelle, 181 dispositifs de formation et de diffusion de la CIDE, toutes origines confondues. Les tableaux suivants synthétisent les principaux critères de classification des actions dans l'inventaire que nous avons réalisé. Ils reprennent successivement les critères d'origine, de langue du dispositif, de référence à la CIDE, de nature et de support de l'action ainsi que les critères de public cible, et d'évolution des dispositifs dans le temps.

3.1.1. Origine des dispositifs

Le tableau 4 nous informe sur l'origine des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant. En effet, nous avons choisi des catégories qui représentent le clivage politico-géographique de la Belgique. Pour chaque région, le tableau reprend l'occurrence des dispositifs, leur pourcentage par rapport à la totalité des initiatives ainsi que leur pourcentage par rapport aux initiatives nationales. Signalons également qu'un dispositif peut se développer à la fois en Belgique et à l'étranger, en Flandre ou en Wallonie, ce qui explique le recouvrement possible des pourcentages.

Critère : Origine du dispositif	Occurrence	Pourcentage total (/181)	Pourcentage pour la Belgique (/143)
Belgique	143	79,00 %	100 %
- Belgique : Flandre	66	36,46 %	46,15 %
- Belgique : Wallonie	42	23,20 %	29,37 %
- Belgique : Bruxelles	39	21,54 %	27,27 %
- Belgique : Région Germanophone	2	1,10 %	1,40 %
Internationale	38	20,99 %	-

Tableau 4 : Origine des dispositifs de diffusion et de formation à la CIDE

Conformément à la demande du commanditaire de la recherche, nous avons centré nos investigations sur les actions belges de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. Nous en avons répertorié 143, dont 46,15 % d'origine flamande, 29,37 % d'origine wallonne, 27,27 % d'origine bruxelloise et 1,40 % d'origine germanophone. D'emblée, nous remarquons que la Flandre se situe à l'origine de plus d'initiatives que la Wallonie. Cependant, nous devons également considérer, aux côtés de la Wallonie, la région de Bruxelles. En effet, cette dernière est, elle aussi à l'origine de nombreuses initiatives francophones. Nous essayerons donc, plus loin, de compléter le critère « *origine des initiatives* » par celui de « *langue des initiatives* ».

Les initiatives internationales sont extrêmement nombreuses. Cependant, en raison de l'objectif de la recherche, nous avons décidé de ne retenir que les initiatives présentant un caractère d'originalité par rapport aux actions existantes en Belgique. Ainsi, nous avons relevé 38 dispositifs internationaux originaux, qui représentent un ensemble extrêmement cosmopolite.

3.1.2. Langage des dispositifs

Outre le clivage géographico-politique, la Belgique fait également l'objet d'un clivage linguistique. Le tableau 5 nous informe de la langue utilisée pour l'initiative. Nous avons tenté d'approcher cette information en observant les langues utilisées en Belgique pour promouvoir les droits de l'enfant.

Le tableau montre qu'il existe globalement, dans la base de données, presque autant d'initiatives francophones que néerlandophones. Les initiatives belges de diffusion et de formation aux droits de l'enfant se présentent majoritairement en néerlandais, puis en français. Il existe également en Belgique des actions en anglais et en allemand.

Au niveau international, les initiatives anglaises, allemandes et diverses (espagnol, italien, arabe, chinois) sont plus nombreuses.

Critère : Langue du dispositif	Occurrence	Pourcentage total (/181)	Pourcentage Belgique (/143)
Français	82	45,30 %	45,45 % (65)
Néerlandais	79	43,64 %	54,55 % (78)
Anglais	18	9,94 %	1,40 % (2)
Allemand	4	2,21 %	0,70 % (1)
Autre	14	7,73 %	0 % (0)

Tableau 5 : Langage des dispositifs de diffusion et de formation à la CIDE ; au niveau international et en Belgique

3.1.3. Référence à la CIDE

Ce critère nous a été inspiré par la découverte des nombreuses actions de promotion des droits de l'enfant. Au cours de la recherche, nous avons constaté que les initiatives de diffusion et de formation aux droits de l'enfant se réfèrent à la CIDE selon différentes modalités, comme nous l'avons souligné au point 2.2.2.1) : les références peuvent être clairement définies (référence ciblée), indéfinies (référence partielle) ou globales. La plupart du temps cependant, les auteurs/organismes des actions ne fournissent pas cette information, ce qui nous a poussé à opérer une déduction à partir de la description des initiatives. En effet, pour la plupart des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant, la recherche a mis à jour des descriptions. Nous avons plus rarement eu l'occasion de consulter directement les initiatives, ce qui explique pourquoi cette information est relativement difficile à repérer. Par conséquent, ce critère est à appréhender avec précaution, non seulement parce qu'il n'est pas représentatif des actions repérées (une partie des actions ne pouvant être classifiée selon ce critère), mais aussi parce qu'il recouvre une part de subjectivité. Pourtant, nous avons jugé intéressant de conserver ce champ en raison de l'intérêt de pouvoir centrer l'intervention sur un point précis de la CIDE, en fonction, par exemple, du contexte socio-économique et de l'actualité.

Globalement, la base de données nous apprend que cette information, malgré les avantages qu'elle comporte, n'est pas systématiquement accessible : dans 39,22 %, cette information est indisponible. Pour pallier cette lacune, il serait utile d'accéder directement aux outils de diffusion et

de formation aux droits de l'enfant. Lorsqu'il est possible de déterminer la référence à la CIDE, nous constatons qu'une grande partie des dispositifs fait une référence globale la CIDE. A l'inverse, les références ciblées et partielles sont minoritaires.

Dans les dispositifs répertoriés, nous constatons que la Belgique présente une grande part d'initiatives dont l'information est insuffisante pour déterminer la référence à la CIDE (information indisponible dans 44,76 % des cas). Lorsque nous sommes parvenus à déterminer cette variable, nous remarquons qu'elle fait plus souvent référence à la CIDE de manière globale (33,57 % des initiatives). C'est le cas pour les initiatives de type « *service d'accueil et d'information* », développées en Flandre. Ces actions offrent, comme nous le verrons plus loin, un espace dans lequel le jeune peut venir chercher à la fois de l'information relative à ses droits et une écoute attentive. Elles ne prétendent pas viser la promotion d'un aspect particulier de la CIDE, mais plutôt sa globalité. De plus, les initiatives dont la référence est ciblée sont moins nombreuses en Belgique qu'au niveau international, alors que les références partielles sont, elles, plus nombreuses qu'à l'étranger, ce qui indique une approximation dans les informations fournies au niveau national.

Contrairement à la Belgique, les initiatives internationales ont, dans la plupart des cas, permis de déterminer la référence aux articles de la CIDE. De même, elles utilisent plus fréquemment que la Belgique la référence ciblée aux articles de la CIDE. C'est le cas, par exemple, de la campagne « *Ciocccolato positivo* », une action lancée par « Save The Children » afin de promouvoir les droits de l'enfant. Elle est basée sur les droits de l'enfant en relation avec les thèmes d'exploitation professionnelle des enfants et de travail forcé et fonde son action sur la distribution de chocolat garanti par « Trans Fair » ainsi que sur une série de documents visant la promotion des droits de l'enfant. Les initiatives internationales repérées se présentent donc comme étant plus précises que les actions belges, qui semblent, elles, plus approximatives comme en témoigne la plus grande fréquence d'initiatives dont l'information est indisponible et dont la référence aux articles de la CIDE est partielle.

Critère : Référence à la CIDE	Occurrence	Pourcentage total (/181)	Pourcentage International (/38)	Pourcentage Belgique (/143)
Globale	70	38,67 %	63,16 % (24)	33,57 % (48)
Information indisponible	71	39,22 %	10,53 % (4)	44,76 % (64)
Ciblée	26	14,36 %	31,58 % (12)	10,49 % (15)
Partielle	20	11,05 %	5,26 % (2)	12,59 % (18)

Tableau 6 : Type de référence à la CIDE

3.1.4. Nature des dispositifs

Concernant la nature des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant (tableau 7), nous pouvons, là aussi, mettre en évidence l'extrême diversité des actions répertoriées.

Globalement, la base de données est majoritairement constituée par des ouvrages. La catégorie « *ouvrages* », recouvre les manuels de formations, les dossiers pédagogiques, les actes de colloques ainsi que les extraits de rapports. Bien que les actes de colloques et les extraits de rapports ne soient pas des outils de diffusion ni de formation aux droits de l'enfant, nous avons trouvé intéressant de les répertorier dans un premier temps, mais ils pourraient cependant être exclus dans une étude ultérieure, dans la mesure où ils ne poursuivent pas un objectif de promotion des droits de l'enfant. En deuxième position, nous trouvons des dispositifs de type Internet, puis viennent des dispositifs de type ludique. Enfin les vidéos constituent un moyen de favoriser la connaissance de la CIDE, et ce pour 6,08% des actions. Les autres dispositifs sont extrêmement diversifiés, comme l'indique le tableau 7. Parmi eux, nous remarquons, notamment, que les documents télévisés représentent une faible part des initiatives de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. Ce type d'action paraît donc moins nombreux qu'on aurait pu l'imaginer, ce qui nous pousse à nous interroger sur la fréquence de ces dispositifs : sont-ils réellement peu exploités ou s'agit-il plutôt d'un problème de repérage de ces actions ?

Critère : Nature du dispositif	Occurrence	Pourcentage global (/181)	Belgique (/143)		International (/38)	
Ouvrages	52	28,73 %	5 2	38,36 %	0	0%
Sites Internet	24	13,26 %	1 9	13,29 %	6	15,79 %
Jeux	17	9,39 %	1 1	7,69 %	6	15,79 %
Autre	15	8,27 %	1 1	7,69 %	4	10,53 %
Vidéos	11	6,08 %	9	6,23 %	3	7,89 %
Brochure d'information	10	5,52 %	8	5,59%	1	2,63 %
Formations	8	4,42 %	5	3,50 %	3	7,89 %
Exposition	8	4,42 %	5	3,50 %	3	7,89 %
Coffret pédagogique	7	3,87 %	5	3,50 %	2	5,26 %
Poster	5	2,76 %	4	2,80%	1	2,63 %
Photographies/Illustrations	5	2,76 %	3	2,10%	2	5,26 %
Service d'accueil, d'écoute et d'information	4	2,21 %	3	2,10%	1	2,63 %
Animations	4	2,21 %	4	2,80%	0	0 %
Spectacles	3	1,66 %	3	2,10%	0	0 %
CD	3	1,66 %	3	2,10%	0	0 %
Rassemblements	3	1,66 %	2	1,40%	1	2,63 %
Débats/Colloques	3	1,66 %	3	2,10%	0	0 %
Rencontres constructives	3	1,66 %	3	2,10%	0	0 %
Pétition	2	1,10 %	2	1,40%	0	0 %
Economiseurs d'écrans	1	0,55 %	0	0%	1	2,63 %
Forums de discussion	1	0,55 %	0	0%	1	2,63 %
Documents radiophoniques	1	0,55 %	1	0,07%	0	0 %
Documents télévisés	1	0,55 %	0	0%	1	2,63 %

Tableau 7 : Nature des dispositifs de diffusion et de formation à la CIDE

Au niveau national, nous constatons que la promotion des droits de l'enfant suit les tendances globales et passe la plupart du temps par des ouvrages. Ensuite viennent les initiatives de type informatique, puis les initiatives de type ludique.

Au niveau international enfin, nous remarquons que la base de données ne comporte aucune action de type « *ouvrage* », ce qui s'explique par l'absence d'originalité de ce dispositif. De plus, les actions telles que « *brochures d'information* » ou « *animations* » sont plus nombreuses en Belgique

pour la même raison. En revanche, la base de données des initiatives internationales comporte majoritairement des initiatives de type Internet et de type ludique. L'originalité des dispositifs internationaux se manifeste également au niveau de l'existence de forums de discussion, de documents télévisés et d'économiseurs d'écrans, qui sont absents de la Belgique, ainsi qu'au niveau des expositions, des formations, des coffrets pédagogiques et des expositions de photographies qui sont proportionnellement plus nombreux à l'étranger qu'en Belgique. Il est cependant nécessaire de rappeler, ici, que l'échantillon international des initiatives est loin d'être exhaustif et ne représente que les dispositifs considérés comme originaux par rapport à la Belgique.

3.1.5. Support des dispositifs

Outre une extrême diversité dans la nature des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant, nous avons constaté qu'il existe différents supports à ces initiatives. Comme nous l'avons expliqué précédemment, nous avons distingué les supports papiers, audio-visuels, informatiques et humains. Une dernière catégorie, que nous avons nommé « *autre* », reprend les actions qui ne correspondent à aucun de ces supports. Soulignons qu'une action est susceptible d'être portée par différents supports. Aussi, Internet contient, outre des documents informatiques, toute une série d'autres informations dont le support originaire est audio-visuel, humain ou de type papier. Par exemple, des documentaires audio-visuels, prévus à l'origine pour les médias, sont diffusés sur Internet. Dans ce cas, nous avons situé l'action à la fois sur le support audio-visuel et sur le support internet.

Critère : Support du dispositif	Occurrence	Pourcentage total	Belgique (/143)		International (/38)	
Papier	84	46,41 %	76	53,15 %	7	18,42 %
Informatique	48	26,51 %	30	20,99 %	20	52,63 %
Humain	26	14,36 %	21	14,69 %	5	13,16 %
Autre	18	9,94 %	14	9,98 %	4	10,52 %
Audio-visuel	16	8,84 %	12	8,39 %	5	13,16 %

Tableau 8 : Supports des différents dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant

Le tableau 8 montre que, globalement, les dispositifs diffusés sur un support papier représentent près de la moitié des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. Les documents informatiques, Internet y compris, constituent 26,51 % des supports des dispositifs répertoriés. Ensuite viennent les actions à support humain (14,36 %), puis les actions dont le support est variable et enfin, les actions dont le support est audio-visuel.

Nous constatons également qu'en Belgique, les actions répertoriées sont majoritairement diffusées sur un support papier : c'est le cas pour plus de la moitié d'entre elles. Puis vient le support informatique (pour 20 % des initiatives) et ensuite le support humain (13 % des initiatives). Les chiffres nous indiquent que le support audio-visuel est le moins exploité dans les dispositifs que nous avons répertoriés.

Par contre, au niveau international, les actions originales que nous avons repérées sont en premier lieu diffusées par des moyens informatiques (52 % des initiatives), puis sur des supports papiers (18 % des initiatives). Les supports audio-visuels ont une fréquence légèrement plus importante qu'en Belgique.

3.1.6. Public cible des dispositifs

Concernant le public cible, nous avons distingué le public *utilisateur* du dispositif du public *destinataire* concerné par le dispositif. Pour certaines actions, le public utilisateur est le même que le public destinataire, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. Par exemple, les coffrets pédagogiques sont souvent des dispositifs utilisés par des adultes dans le but de former les enfants à connaître leurs droits. Dans ce cas, le dispositif est utilisé par des adultes mais destiné à des enfants. Il est cependant utile de souligner la difficulté, rencontrée dans 15 cas, de catégoriser certaines actions selon cette distinction en raison du manque d'information. Lorsque cela était possible, nous avons déduit l'information des descriptions fournies pour les dispositifs. De plus, la terminologie employée pour qualifier des cibles différentes regroupe parfois des publics fort proches. Par exemple, la distinction entre le terme *d'éducateur* et celui *d'animateur* n'est pas toujours clairement explicitée. Ainsi, comme pour le critère de « *Référence à la CIDE* », ce critère est soumis à une part de subjectivité. De plus, il paraît utile de souligner qu'un dispositif peut être destiné à plusieurs cibles en même temps, d'où les recouvrements possibles de catégories. Dans ce cas, nous avons tenu compte de toutes les catégories de population concernées par le dispositif.

Globalement, nous constatons que les tendances belges sont similaires aux tendances internationales (voir annexe 1). Elles indiquent que les enfants sont les cibles majoritaires des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant : ils sont utilisateurs des dispositifs dans 46 % des cas et destinataires des dispositifs dans 61 % des cas. En seconde position nous retrouvons un public d'adultes, qui sont utilisateurs des dispositifs dans plus de 40 % des cas et destinataires dans 24 % des cas. Parmi eux, la majorité des dispositifs est utilisée par des professionnels de l'enfance et en particulier par des enseignants (13,99%). Plus de 5% des dispositifs sont utilisés par des politiques. Il est tout à fait étonnant de constater que moins de 3% des dispositifs sont destinés aux parents. Les tendances sont similaires pour la destination des dispositifs.

Il est également étonnant de relever que les jeunes sont plus rarement les cibles des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant (utilisateurs dans 9,79 % des initiatives et destinataires dans 9,80 % des initiatives). Nous pouvons considérer que les actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant, lorsqu'elles sont destinées aux enfants, tendent à interpeller ce dernier le plus tôt possible dans son développement affectif et intellectuel, ce qui explique la tendance des actions à interpeller des enfants plutôt que des jeunes.

Public cible : Utilisateur	Occurrence	Pourcentage (/143)	Public cible : Destinataire	Occurrence	Pourcentage (/143)
Enfants	66	46,15 %	Enfants	88	61,54 %
Adultes :	58	40,56 %	Adultes	35	24,48 %
Professionnels de l'enfance :	34	23,78 %	Professionnels de l'enfance :	12	8,39 %
- Enseignants	20	13,99 %	- Enseignants	2	1,39 %
- Educateurs	1	0,70 %	- Educateurs	1	0,69 %
- Animateurs	1	0,70 %	- Animateurs	-	-
- Travailleurs sociaux	1	0,70 %	- Travailleurs sociaux	1	0,69 %
- Autre	2	1,39 %	- Autre	-	-
Avocats	1	0,70 %	Avocats	1	0,69 %
Politiques	8	5,59 %	Politiques	7	4,90 %
Parents	4	2,80 %	Parents	3	2,10 %
Tout venant	25	17,48 %	Tout venant	24	16,78 %
Jeunes	14	9,79 %	Jeunes	14	9,80 %
Information indisponible	7	4,90 %	Information indisponible	8	5,59 %

Tableau 9 : Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant, en Belgique, selon le public cible

Une analyse du public cible (utilisateur) selon les différentes régions de Belgique (annexe 1) nous apprend qu'en Wallonie, les actions sont plus souvent utilisées par un public adulte qu'en Flandre ou qu'à Bruxelles (57 % des initiatives contre 30,30 % en Flandre et 46,15 % à Bruxelles). De plus, les professionnels de l'enfance semblent plus souvent interpellés en Communauté française que dans les autres régions de la Belgique (42,86 % en Wallonie contre 13,64 % en Flandre et 30,77 % à Bruxelles). Parmi les adultes, il est en outre intéressant de signaler qu'en Wallonie, les dispositifs sont parfois utilisés par un public qui n'est pas touché ailleurs en Belgique (animateurs ou autre). Il est aussi intéressant de souligner qu'en Wallonie, les actions sont un peu moins souvent destinées aux jeunes et aux enfants. A Bruxelles, certaines actions sont utilisées par les politiques, alors que ce public est plus rarement sollicité en Flandre ou en Wallonie.

En ce qui concerne le public destinataire de l'initiative, nous constatons que les enfants sont les plus touchés par les initiatives et ce dans les trois régions. A Bruxelles, les politiques sont également les cibles des actions ce qui est moins le cas ailleurs.

3.1.7. Initiateurs des dispositifs

Nous avons également estimé intéressant de connaître les organismes, personnes ou associations à l'origine des dispositifs de diffusion et de formation des droits de l'enfant, à l'exception de la catégorie « *ouvrage* », soit pour 139 initiatives. L'analyse de cette variable a mis en évidence l'existence de 7 groupes d'initiateurs :

- les associations ou organisations internationales (35 organismes, soit 25, 20 %, tels que Unicef, Amnesty International ou Save the Children), dont la portée peut être internationale autant que nationale (24 organismes organisent des actions en Belgique) ;

- les associations ou organisations locales, qu'elles soient belges ou étrangères (33 organismes, soit 23, 70 %, tels que le CRECCIDE, KinderRechtenCoalitie ou « Article 31 action network play train ») ;
- les services publics (33 organismes, soit 23, 70 %, tels que les ministères ou organisations communales) ;
- les services académiques (12 actions, 8,6 %, sont organisées par des écoles ou des Universités) ;
- les particuliers (6 actions, soit 4,3 %, sont initiées par des particuliers dont l'appartenance n'a pu être retrouvée) ;
- les médias (3 dispositifs, soit 2,2 %, sont initiés par des chaînes de télévision) ;
- et enfin, les initiatives dont l'initiateur reste indéterminé (17 cas, soit 12, 23 %) ;

L'analyse des résultats (annexe 4) nous apprend qu'il existe plus d'associations ou d'organismes locaux préoccupés par les droits de l'enfant en Flandre qu'en Wallonie. Si l'on regroupe Bruxelles et la Wallonie cependant, les actions s'équilibrent. Parmi ces associations, nous constatons que les associations suivantes participent activement dans la promotion des droits de l'enfant : le Centre d'action de la Province de Liège (9 actions) et Jeugd & Vrede (6 actions).

Nous constatons qu'en Flandre, les actions (15 au total), semblent plus régulièrement initiées par les services publics qu'en Wallonie (2 cas) ou qu'à Bruxelles (2 cas). Il est cependant utile de rappeler ici que le Délégué général aux droits de l'enfant reste actif dans ce domaine, mais, produisant essentiellement des ouvrages, son activité ne transparaît pas à travers l'analyse. Au niveau international, nous remarquons que les services publics s'impliquent dans la problématique des droits de l'enfant pour 7 des dispositifs répertoriés dans la base de données.

Les services académiques belges se préoccupent eux aussi de cette question. Nous constatons que des particuliers sont aussi à l'origine d'actions de diffusion des droits de l'enfant : c'est le cas en Wallonie et en France, où 5 dispositifs sont développés par un particulier.

Enfin, il reste des actions dont l'origine est mal connue. Ces actions sont essentiellement produites par des organismes flamands, ce qui soulève la question de la compréhension du néerlandais lors de l'étude.

A ce stade, il convient de rappeler que les résultats portent uniquement sur les actions repérées au cours de l'étude, ce qui ne signifie pas que d'autres organismes soient passifs dans la promotion des droits de l'enfant, mais simplement que la visibilité de leurs actions peut être insuffisante.

3.1.8. Evolution des dispositifs dans le temps

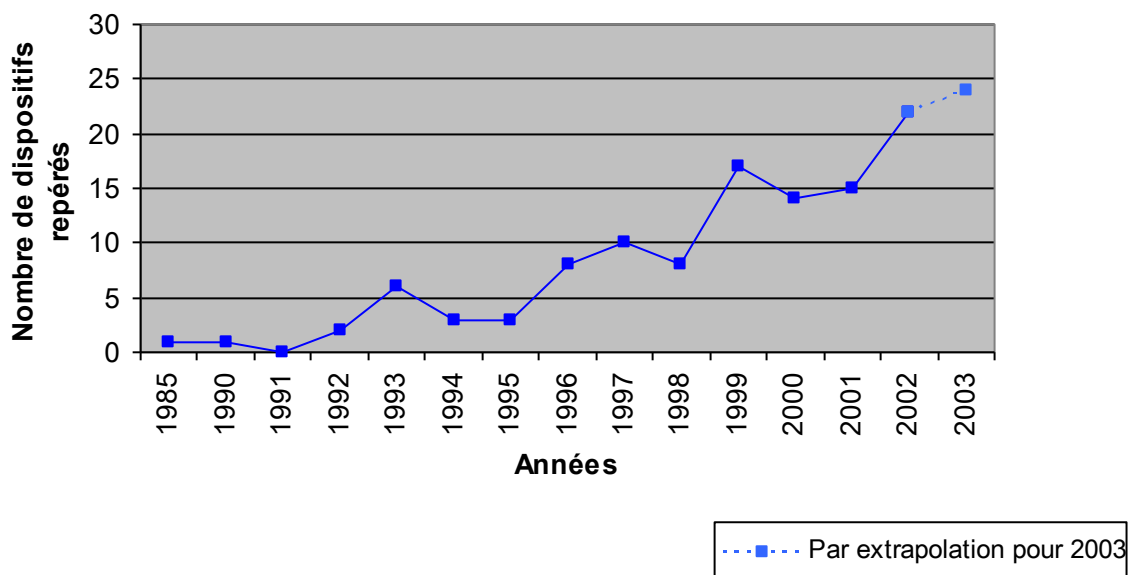
Nous avons pratiqué une analyse de l'évolution des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant à travers le temps, toutes origines confondues (graphique 1). Pour 78 dispositifs cependant, cette opération n'a pu être possible en raison de l'absence de ces données. Encore une fois, l'analyse qui suit ne concerne que les dispositifs répertoriés lors de l'étude : d'autres initiatives existent, mais leur moindre visibilité n'a pas permis de les repérer.

Le graphique 1 nous indique une augmentation constante du nombre d'initiatives de promotion des droits de l'enfant depuis 1991. Il montre également que l'initiative la plus ancienne de diffusion et de formation aux droits de l'enfant de la base de données date de 1985 : il s'agit d'une action anglaise, organisée par l'organisation humanitaire Plan international.

Le premier pic apparaît en 1999, soit au cours de l'année du 10^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Depuis lors, nous remarquons une hausse du nombre d'actions de promotion des droits de l'enfant. C'est en 2002 que ces initiatives sont les plus nombreuses, dépassant tous les records et s'élevant à 22.

En avril 2003, nous étions à 8 initiatives de promotion des droits de l'enfant. Par extrapolation sur les douze mois de l'année, nous pouvons nous attendre à ce que les dispositifs développés en 2003 soient aussi nombreux qu'en 2002.

Graphique 1:
Evolution des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant au cours des 18 dernières années



3.2. Analyse qualitative des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant

3.2.1. Au niveau national

3.2.1.1. Les dispositifs homogènes de diffusion des droits de l'enfant

Nous entendons par « homogènes » les dispositifs contenus dans une catégorie, comme dans la catégorie *ouvrages* ou *sites Internet*.

Afin de mettre en évidence des différences interculturelles dans les actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant et pour enrichir les actions de la Belgique pour la promotion de la CIDE, nous avons trouvé intéressant de croiser les critères de *nature du dispositif* et *origine du dispositif*. Ce faisant, certaines informations ont attiré notre attention.

Nature du dispositif	Occurrences Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Région Germanophone
Ouvrages	52	21	18	13	1
Sites Internet	19	9	7	5	0
Jeux	11	0	8	2	0
Autre	11	0	8	3	0
Vidéos	9	1	4	4	0
Formations	5	0	2	3	0
Expositions	5	0	2	3	0
Coffrets pédagogiques	5	0	4	1	0
Brochures d'information	8	3	2	4	0
Poster	4	(2)	4	0	0
Photographies/Illustrations	3	0	2	0	0
Services d'accueil	4	0	3	0	0
Animations	4	0	1	3	0
Spectacles	3	0	1	2	0
CD	3	2	0	2	0
Rassemblements	2	0	1	1	0
Débats/Colloques	3	1	1	1	0
Pétition	2	1	0	2	0
Rencontres constructives	3	0	0	3	1
Economiseurs d'écrans	0	0	0	0	0
Forums de discussion	0	0	0	0	0
Documents radiophoniques	1	0	0	1	0
Documents télévisés	0	0	0	0	0

Tableau 10 : Occurrences de la nature des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant selon la région

Précédemment (3.1.4), nous avons souligné le caractère ludique des actions de diffusion et de formation à la CIDE. Or, il est intéressant de constater que ce type d'action apparaît plus exploité par la Flandre que par la Wallonie. En effet, nous recensons 8 dispositifs à caractère ludique en Flandre contre 2 en Wallonie. Cette tendance semble confirmée par le recours plus fréquent de la Flandre à l'utilisation de coffrets pédagogiques (4 dispositifs prenant la forme de coffrets pédagogiques en Flandre contre 1 seul en Wallonie). Ces actions à caractère ludique se présentent, en Flandre, sous diverses formes. Il existe notamment un « *thermomètre des droits de l'enfant* », qui a pour objectif d'évaluer la connaissance que l'enfant a de ses droits. Ce jeu a été développé

par « Vromen », qui est une organisation dont l'objectif est de promouvoir les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Si le thermomètre révèle une faible connaissance en matière de droits de l'enfant, certaines suggestions sont apportées pour pallier ces lacunes. Aussi, il existe en Flandre une série de coffrets pédagogiques contenant des jeux et du matériel divers autour de la question des droits de l'enfant. A ce stade de l'étude, il paraît toutefois nécessaire de signaler au lecteur que les terminologies de classification des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant regroupent parfois, sous différents noms, des initiatives similaires. Ainsi, il existe en Wallonie des initiatives « *d'animation* », initiatives qui sont plus rares en Flandre, mais qui sont susceptibles de regrouper des actions du type ludique également. En effet, nous y recensons le « *tour du monde des droits de l'enfant* », qui se présente comme un jeu de l'oie, mais qui, selon les descriptions qui en sont faites, a été classé dans la catégorie « *animation* » plutôt que « *jeu* ».

Une initiative pleine d'intérêt, développée en Flandre et inexistante à notre connaissance en Wallonie, consiste en la mise en place de services d'accueil, d'écoute et d'information concernant les droits de l'enfant. En effet, nous avons recensé 3 services de ce genre en Flandre, ce dispositif apparaissant absent en Wallonie. Cette initiative présente un intérêt considérable, dans la mesure où elle permet d'accueillir une population de jeunes en situation de crise. Ces centres se présentent en Flandre comme des espaces dans lesquels l'utilisateur peut consulter du matériel informatif diversifié en rapport avec les droits de l'enfant (jeux, vidéos...), mais également comme des espaces dans lesquels ils peuvent interagir avec d'autres enfants ou avec des adultes. Si nous avons repéré, en Wallonie, des organismes actifs en matière de promotion des droits de l'enfant, tels que le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège (CAL) ou le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE), ils n'apparaissent pas suffisamment centrés sur la problématique pour être considérés par l'utilisateur naïf, comme un service de référence en matière de droits de l'enfant. A l'inverse, en Flandre ces services portent des noms suffisamment explicites (p. ex. *Kinderrechtswinkel* ; *Opening Infotheek Kinderrechten* ; *Kinderen Jongerentelefoon*) pour être considérés comme références dans le domaine. Ils apparaissent donc comme des lieux adéquats pour la promotion de la CIDE.

Nous pouvons également signaler qu'en Flandre, des documents de diffusion des droits de l'enfant sous forme de posters ainsi que de photographies ou d'illustrations sont utilisés plus volontiers qu'en Wallonie. En effet, ce genre de dispositif apparaît absent dans l'échantillon wallon d'initiatives que nous avons répertoriées. Les posters illustrent généralement des articles choisis de la CIDE, en y faisant figurer l'article ainsi qu'une illustration réalisée par des enfants ou par un illustrateur, afin de rendre le texte plus parlant.

En Wallonie, au contraire, les actions de diffusion des droits de l'enfant sont entreprises à travers des brochures d'information, destinées aussi bien à des adultes qu'à des enfants, et à travers des documents audio-visuels, tels que CDRoms. Certains constituent le support à des récits/contes relatifs aux droits de l'enfant, et d'autres illustrent le travail musical réalisé par des enfants autour de cette problématique.

Aussi, nous avons constaté qu'en Wallonie, on s'appuie plus volontiers sur la relation humaine entre enfants et professionnels pour assurer la promotion des droits de l'enfant. En effet, nous

avons recensé trois rencontres dites constructives avec des professionnels (avocats, par exemple), auxquels les enfants pouvaient poser des questions en relation avec leurs droits, initiative inexistante, à notre connaissance, en Flandre. Parmi celles-ci, l'action « *un avocat dans l'école* » existe depuis 10 ans. Les avocats donnent rendez-vous, aux élèves des classes terminales de l'enseignement primaire et secondaire. Ils rendent visite aux écoles qui le souhaitent et rencontrent les étudiants de l'enseignement primaire ou secondaire. L'étude de cette initiative nous a révélé qu'elle avait porté, en 1995-1996 sur la promotion de la CIDE. En Flandre pourtant, cette initiative, qui existe au même titre qu'en Wallonie, n'a jamais porté sur la problématique des droits de l'enfant, selon les informations que nous avons reçues. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a également organisé deux rencontres de ce type : « *Les jeunes et leurs droits* » ainsi que la « *Semaine thématique sur les droits de l'enfant* » qui sont toutes deux des actions ayant pour objectif la confrontation entre le regard de professionnels et celui de jeunes concernant la question de leurs droits.

En Wallonie, enfin, nous avons relevé une action basée sur l'enregistrement d'une séquence radio sur la problématique des droits de l'enfant par des élèves de maternelle et de primaire : « *Les sourires de la vie* ». Le document radio, qui est disponible sur Internet, n'a pas d'équivalent en Flandre. L'initiative est intéressante dans la mesure où elle incite la réflexion et l'élaboration cognitive autour des droits de l'enfant. Aussi, c'est une des seules actions qui touche un public aussi jeune (des élèves de maternelle) et qui sensibilise par conséquent les enfants à leurs droits dès leur plus jeune âge. Cette initiative soulève cependant la question de l'accès à Internet dans les écoles maternelles. En effet, sous sa forme Internet, cette action n'est probablement que très peu accessible à la population des jeunes enfants.

Spécificité de Bruxelles

Le lecteur constatera que Bruxelles n'est pas systématiquement comparée à la Flandre ou à la Wallonie. En observant le tableau 4, le lecteur constate que 39 actions se développent à Bruxelles. Cependant, lorsqu'une analyse plus fine est pratiquée, les initiatives qui ne concernent que Bruxelles (donc Bruxelles sauf Flandre, Bruxelles sauf Wallonie) sont au nombre de 26. Sur ces 26 dispositifs, 14 sont des ouvrages. Or, cette catégorie d'action n'apporte pas réellement d'informations supplémentaires par rapport aux ouvrages publiés en Flandre ou en Wallonie. Ce qui paraît nouveau lorsque l'on s'intéresse à Bruxelles, c'est que les initiatives qui y voient le jour sont initiées par des organismes internationaux dont le siège est à Bruxelles (Unicef, Amnesty, ONU ou Ligue des droits de l'homme dans 5 cas sur 12).

3.2.1.2. Les dispositifs hétérogènes de diffusion des droits de l'enfant

A côté des initiatives que nous avons pu classer dans une catégorie, il existe un grand nombre d'initiatives intéressantes et innovantes, que nous avons qualifiées d' « hétérogènes » et qui se trouvent généralement dans la catégorie « *autre* » du champ « *nature des dispositifs* ». Parmi celles-ci, on trouve en Flandre des activités de type « *randonnée* » autour de la question des droits de l'enfant. Ces randonnées organisées par le KinderRechtsWinkel, durent une heure et demi à deux heures et prennent une forme ludique. A travers les villes de Brugge et de Gent, les

participants doivent résoudre des énigmes mystérieuses en rapport avec les droits de l'enfant. Cette activité est destinée à des groupes d'enfants de 9 à 12 ans ainsi qu'à des groupes d'enfants de 13 à 16 ans. En Wallonie, ce type d'initiative prend la forme d'un « *parcours de découverte citoyenne* », qui apparaît moins ludique et moins interactif que son homologue flamand et plus réflexif : l'itinéraire est fléché depuis la fin de l'année 2001 et peut être parcouru, en famille, avec le soutien d'une brochure, avec les enseignants ou avec un guide du service de tourisme de la ville de Seraing. Sur chacun des sites (7 au total), un panneau au logo de l'itinéraire des droits de l'enfant reprend un extrait de la CIDE. Ces haltes sur l'itinéraire sont l'occasion d'un échange critique et d'une prise de conscience à partir de l'aménagement de l'environnement immédiat sur ce que vivent les enfants de nos pays industrialisés mais aussi sur la réalité que vivent les enfants des pays les plus pauvres. Ainsi, le visiteur se déplace dans différents sites et découvre des extraits de la CIDE autour desquels une réflexion est suscitée.

A l'approche de l'anniversaire de la CIDE, il est également fréquent, en Flandre ainsi qu'en Wallonie, de voir apparaître des semaines thématiques sur la question des droits de l'enfant. Nous en avons effectivement répertorié deux en Belgique. En Wallonie, ce type d'activité a pour objectif de familiariser les jeunes avec le concept de droit et de droit de l'enfant, de susciter le questionnement, la réflexion et le débat sur les droits de l'enfant. Elles prennent la forme de diverses activités : exposition, contes, illustrations, distribution de matériel pédagogique (« *Semaine thématique des droits de l'enfant* »). En Flandre, l'objectif est identique, mais met en scène des activités plus ludiques (« *Kinderraad Kinderrechtenweek* »). Aussi, cette période se présente comme une semaine de vacances placée sous le signe des droits de l'enfant. L'investissement de la semaine thématique apparaît donc plus massif en Flandre qu'en Wallonie, dans la mesure où il s'accompagne d'une immersion complète dans la question des droits de l'enfant.

En Flandre enfin, un certain nombre d'activités ludiques sont présentées comme moyens de promotion des droits de l'enfant. D'une part, nous avons répertorié le « *Labyrinthe des droits de l'enfant* » (*Kinderrechtendoolhof*), qui représente une forme de jeu visiblement absente en Wallonie. Il s'agit d'une grande construction dans laquelle sont dispersées différentes informations relatives aux droits de l'enfant. Au fur et à mesure que l'enfant avance dans le labyrinthe, des questions lui sont posées et lui permettent d'avancer. L'enfant est aussi guidé en fonction de ses réponses. Par exemple, si il répond positivement à une question, il doit s'orienter vers la gauche. Tout autour du labyrinthe, il y a une série de panneaux sur lesquels les enfants peuvent vérifier les connaissances relatives aux droits de l'enfant. Le labyrinthe peut contenir 8 à 10 enfants et la visite dure une dizaine de minutes. D'autre part, nous avons découvert la « *Maisonnnette des droits de l'enfant* » (*Kinderrechtenhuisje*). Il s'agit d'un espace, qui aborde le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant d'une façon tout à fait ludique et créative. Cette maison évoque 12 droits particuliers au travers d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec une terrasse ainsi qu'un toboggan. Cette initiative est idéale pour créer un espace de jeu éducatif, dans les bibliothèques publiques, par exemple. Les informations disponibles sur le site nous laissent penser que cette initiative est mobile et peut être déplacée sur différents sites.

D'autres initiatives, comme le « *Journal des droits de l'enfant* » (*Jommekeskrant. Kinderrechtenkrant : initiative qui s'inscrit dans le cadre du projet de L'Unicef "What do you think ?" et qui vise à familiariser les jeunes avec leurs droits*) et le « *Cahier d'exercice* » sur les droits de l'enfant (*Doeboekje "Kinderrechten : destiné à des enfants de 9 à 14 ans, il aborde de façon extrêmement ludique la question des droits de l'enfant*) ont été répertoriés en Flandre sans équivalent direct en Wallonie.

3.2.1.3. *Les dispositifs de formation aux droits de l'enfant*

A côté des dispositifs de diffusion des droits de l'enfant, il existe également des dispositifs de formation à ceux-ci. Leur part dans la base de données est relativement faible. En effet, nous en avons recensé cinq en Belgique, dont deux en Flandre et trois en Wallonie.

En Flandre, la formation aux droits de l'enfant passe essentiellement par le Centre des droits de l'enfant (« *Centrum Rechte van het kind* ») de l'Université de Gand: il organise des formations diverses en matière des droits de l'enfant aussi bien en Flandre qu'à l'étranger, en basant son action sur deux types d'activités : la recherche et l'enseignement. L'une de ces formations, destinée à des professionnels de l'enfance, des avocats ainsi que des travailleurs sociaux, aborde les droits de l'enfant selon plusieurs points de vue: droit, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et criminologie. Ce programme, qui intègre pleinement la Convention internationale des droits de l'enfant, permet d'acquérir, en 7 jours, une formation académique dans le domaine.

En Wallonie, la formation aux droits de l'enfant repose sur la « *Formation en éducation aux droits et libertés en milieu scolaire* », l'« *Action de formation destinée aux professionnels de l'enfance* », ainsi que sur la formation dispensée par l'Ecole Instrument de Paix. La première se déroule sur 5 jours et est destinée aux enseignants des deux dernières années du primaire. Elle poursuit les objectifs suivants : permettre aux participants d'affiner leur bagage informatif en matière de droits de l'homme, en leur fournissant notamment une approche minimale des notions élémentaires de droit; diversifier leur approche pédagogique des deux textes les plus souvent abordés en milieu scolaire : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale des droits de l'enfant (développement d'habiletés pédagogiques); réfléchir aux moyens de rendre l'école plus démocratique, d'échanger des expériences et des pratiques et d'améliorer leur connaissance des ressources potentielles pour l'éducation aux Droits de l'Homme (outils pédagogiques existants, synergies avec le milieu associatif, personnes ressources, documentation). La formation se focalise le deuxième jour sur les droits de l'enfant, avec notamment des ateliers d'appropriation des droits de l'enfant. La deuxième formation, intégrée au « *Programme de formations destinées aux professionnel(le)s de l'enfance* » (développée par le Gouvernement de la Communauté française), est une action plus générale de formation aux droits de l'enfant, destinée essentiellement à ce public spécifique, qui se déroule sur une période plus longue que les précédentes actions, et qui s'étale de septembre à juin. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Code de qualité de l'accueil et de la mise en place d'un programme de formations continues à destination des professionnel(e)s de l'accueil et comporte un volet basé sur la CIDE. Enfin, l'Ecole Instrument de Paix dispense également des formations sur la problématique des droits de l'enfant.

La piste des formations continues disponibles pour les enseignants a également été explorée, mais elle n'a apporté aucune information supplémentaire. Deux hypothèses peuvent justifier cette absence : soit la formation continue des enseignants ne porte pas d'intérêt particulier à la problématique des droits de l'enfant, soit elle le fait, mais la visibilité des programmes qu'elle met en place est insuffisante.

3.2.2. Au niveau international

Au niveau international, nous n'avons répertorié que les initiatives originales par rapport aux actions nationales. L'originalité peut se situer au niveau de la nature de l'action, du support de l'action ou encore du moment de l'action.

3.2.2.1. Originalité dans la nature et le support de l'action

Parmi les initiatives originales, nous avons découvert qu'en Russie et en Allemagne, la promotion de la CIDE passe par le concept de *concours*. En Russie, un concours a été organisé, le « *Children's Rights Program Activity* », pour promouvoir la CIDE à travers du matériel éducatif : les enseignants, les médias ainsi que les autorités locales sont invités à réfléchir sur la pertinence du matériel éducatif en matière de droits de l'enfant. Ce concours a donné lieu à la mise en place de 63 programmes éducatifs, classifiés selon les catégories suivantes : matériel pédagogique, lectures, vidéos éducatives, jeux pour enfants, apprentissage en ligne, travail avec les parents et la communauté, organisation de conférences et information du grand public à travers les médias. En Allemagne, une initiative similaire a été menée : le « *Kinderrechte-Preis 2002* ». Depuis 2000, un concours est organisé annuellement. Adultes et enfants sont invités à y participer et à écrire à l'organisateur afin de décrire une initiative personnellement menée dans l'objectif de promouvoir les droits de l'enfant. Le gagnant du concours remporte 10 000 DM et son initiative est présentée sur une chaîne de télévision allemande. Ces actions, qui s'appuient sur la notion de *concours*, apparaissent tout à fait originales par rapport au travail de la Belgique en matière de promotion de la CIDE. En effet, de telles actions n'ont pas été repérées dans le pays. Or, elles stimulent la créativité dans la mise en place de dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant et offrent de nombreuses perspectives dans l'élaboration d'initiatives favorisant à la fois la diffusion et la formation aux droits de l'enfant. Ainsi, leur efficacité est double : d'une part, les concours permettent de créer de nouvelles initiatives en matière de promotion des droits de l'enfant ; d'autre part, ils constituent, *en soi*, un outil de diffusion de la CIDE.

En Suisse et en Italie, la piste artistique constitue un support à la diffusion des droits de l'enfant. En effet, ces pays proposent de promouvoir les droits de l'enfant à travers une série de photographies. La Suisse a organisé, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la CIDE, une exposition de photographie autour des droits de l'enfant (« *Genève, ville des droits de l'enfant* »). De nombreuses personnalités suisses et internationales s'associent à cette action en formulant des commentaires en relation avec les droits de l'enfant. Ces commentaires sont ensuite utilisés pour illustrer des photographies autour de la problématique. Bien que la relation à la CIDE soit implicite, cette initiative apparaît intéressante dans la mesure où elle associe le pouvoir de l'image à la

réflexion de la parole. L'Italie, quant à elle, utilise également le support photographique pour promouvoir la CIDE (« *On their side: Photo Gallery sui diritti dell'Infanzia* »). Toutefois, contrairement à la Suisse, la référence à la CIDE est explicite et les photographies illustrent les articles de la CIDE. Là aussi, l'association entre l'impact des photographies et la réflexion suscitée par les mots apparaît tout à fait intéressante dans la diffusion de la CIDE.

Nous avons également recensé deux actions utilisant le support informatique et qui sont absentes des initiatives belges. La première, un écran de veille, composé d'une série de photos et d'affiches, est élaboré par Unicef International, dans l'objectif de rappeler quotidiennement les problèmes relatifs aux droits des enfants. Installé sur les ordinateurs publics, cet écran de veille constitue une action tout à fait intéressante de promotion des droits de l'enfant. Ensuite, nous avons repéré un forum de discussion, « *La voix des jeunes* », également développé par Unicef International, qui constitue un lieu de rencontre virtuel pour informer le public quant aux problèmes des enfants dans le monde. Sur ce site, il est également possible d'exprimer ses opinions et de partager ses idées avec d'autres jeunes. En outre, ce site propose différentes informations relatives à la CIDE, comme par exemple une version résumée de la CIDE ou des illustrations spécifiques à certains articles. Ces deux initiatives sont portées par des supports informatiques, qui ont pour avantage de faire voyager une initiative au-delà des frontières. Ainsi, si ces initiatives sont d'origines étrangères, elles sont facilement accessibles en Belgique, grâce à Internet. A ces deux actions informatiques, originales dans leur idée, nous avons également repéré un site Internet qui se différencie des sites belges par sa forme et son graphisme. En Belgique, les sites Internet qui diffusent la CIDE apparaissent très formels et relativement rigides : le texte de la CIDE y est disponible mais rares sont les artifices qui accompagnent cette information. Or, nous avons répertorié en Hollande un site Internet au graphisme attractif : « *De rechten van het kind* ». Il se présente sous la forme d'un château à deux entrées : l'une pour adultes, l'autre pour des jeunes. Une fois entré dans le château, le visiteur a plusieurs possibilités : accéder aux articles de la CIDE, adaptés au public cible, entrer dans un espace de jeu relatif aux droits de l'enfant et visualiser les activités relatives aux droits de l'enfant. La CIDE apparaît sous la forme d'une bibliothèque contenant une série de 40 livres représentant chacun un des 40 articles de la CIDE. En se positionnant sur l'un des livres, le texte de l'article correspondant apparaît devant le miroir situé au-dessus de la cheminée, près de la bibliothèque.

A l'étranger, Internet est également exploité pour des activités ludiques. En effet, nous avons répertorié six jeux d'origine étrangère qui sont cependant tous disponibles sur Internet. Le Puzzle « *Qui suis-je ?* » est en rapport explicite avec la CIDE et plus précisément avec le droit de l'homme à l'enregistrement à la naissance. Le visiteur peut compléter le puzzle en ligne. « *Connais-tu tes droits ?* » est également un jeu en ligne permettant de tester ses connaissances sur les droits de l'enfant. Il suffit de répondre aux questions en complétant les cases vides. D'autres jeux similaires ont été répertoriés : un jeu de mots, des associations d'images et de mots ainsi qu'un quizz des droits de l'enfant. Tous ces jeux ont pour avantage d'être disponibles sur les sites Internet, ce qui accentue considérablement leur diffusion à un niveau international.

Nous avons également constaté que les actions mises en place à l'étranger font plus souvent appel aux médias pour atteindre leur objectif de promotion des droits de l'enfant. En effet, les dessins

animés, réalisés par Unicef International, qui mettent en scène des illustrations d'articles de la CIDE sont généralement diffusés sur les chaînes télévisées, dans l'objectif que la CIDE atteigne tous les individus concernés par la question. Il est intéressant de souligner, malgré tout, que la Belgique a participé à cette action en diffusant sur les chaînes télévisées un dessin animé portant sur l'article 23 de la CIDE, relatif aux droits des enfants handicapés à bénéficier de soins spéciaux et à une assistance («*Les enfants ont droit à des soins spéciaux et à une assistance*»). De plus, l'initiative gagnante du concours allemand, évoqué précédemment, bénéficie, elle aussi, d'une diffusion sur les chaînes télévisées. La chaîne anglaise BBC réalise, elle aussi, des activités dans l'objectif de promouvoir les droits de l'enfant. Enfin, en France, ARTE a programmé une émission spéciale consacrée aux droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant («*Programmation spéciale droits de l'enfant*»). Une telle médiatisation des actions de promotion des droits de l'enfant est rare en Belgique.

La France enfin, organise depuis dix ans une exposition en milieu ouvert sur les droits de l'enfant à l'occasion de l'anniversaire de la CIDE («*Les droits de l'enfant sur les Champs-Élysées*»). Cette exposition se tient sur les Champs-Élysées : pendant une semaine, autour du 20 novembre, cent soixante huit bannières, proclamant cet anniversaire et déclinant les principaux droits de l'enfant, sont ainsi tendues le long de la célèbre avenue. L'originalité de cette action réside dans le lieu qui l'abrite. En effet, les Champs-Élysées constituent un lieu très particulier, hautement symbolique, à la fois typiquement français et international, en raison des milliers de touristes qui défilent quotidiennement sur cette avenue. Ainsi, en saisissant un tel lieu, les organisateurs de cette initiative (le comité français pour l'Unicef et la Mairie de Paris), visent à la fois le public français et international pour signifier l'importance qu'ils accordent à ces droits et renforcer leur image de défenseur des droits de l'enfant aux yeux de leurs concitoyens et de la communauté internationale.

3.2.2.2. *Originalité par rapport au moment de l'action*

Une action a retenu notre attention non pas parce qu'elle n'existe pas en Belgique, mais parce qu'elle n'est réalisée qu'à un moment précis : il s'agit d'un rassemblement autour de la question des droits de l'enfant. En effet, en Belgique, des rassemblements sont organisés autour des droits de l'enfant lorsque se rapproche l'anniversaire de la CIDE, à savoir durant le mois de novembre. En Italie, cependant, un rassemblement similaire a été répertorié, «*Les fabuleux droits de l'enfant*» (*I favolosi diritti dell'infanzia*). Cette action est destinée aux enfants, aux parents, aux professionnels de l'enfance ainsi qu'à toutes les institutions et tous les établissements concernés par les droits de l'enfant. Au départ de la manifestation, 30 drapeaux représentant des articles de la CIDE et réalisés par des enfants sont exposés. La manifestation prévoit des arrêts ou sont organisés des activités récréatives diverses. L'originalité de cette action réside donc dans la date à laquelle elle a lieu : elle se déroule du 8 au 14 mai. Cette initiative nous apprend qu'à l'étranger, les actions de promotion des droits de l'enfant n'attendent pas l'anniversaire de la CIDE, mais qu'elles se multiplient tout au long de l'année.

4. Conclusions et perspectives futures

4.1. Conclusions et suggestions

Globalement, une remarque concernant la visibilité des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant s'impose : la nécessité d'améliorer la visibilité des actions. En effet, les initiatives repérées ont fait l'objet de recherches relativement fouillées sur Internet. Or, il nous semble qu'il devrait être plus aisé, pour l'individu ou l'association recherchant des données concernant les droits de l'enfant, d'accéder aux informations correspondantes. Un travail d'amélioration de la visibilité des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant devrait donc être entrepris.

4.1.1. En Belgique

L'analyse des initiatives belges a révélé une très grande diversité ainsi qu'une richesse étonnante dans les dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. Cependant, cette recherche apporte également quelques suggestions quant à l'enrichissement des actions actuelles en matière de promotion des droits de l'enfant.

Ainsi, nous avons vu qu'il serait intéressant d'exploiter la référence ciblée aux articles de la Convention internationale des droits de l'enfant. En effet, cette modalité de référence au traité semble peu utilisée. Or, elle présente comme avantage principal de pouvoir être adaptée en fonction du contexte socio-économique et de l'actualité : les textes légaux sont généralement plus parlants lorsqu'ils peuvent être interprétés à la lumière de la réalité. La matière à intégrer est ainsi plus brève et plus parlante.

L'étude des différents supports de ces dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant nous révèle une plus grande fréquence des dispositifs de type « *papiers* ». Or, d'autres supports semblent aujourd'hui particulièrement intéressants. En effet, Internet, en raison de son actuelle expansion constitue un moyen tout à fait intéressant de promotion des droits de l'enfant. Nous pourrions imaginer la création de sites Internet à caractère informatif et ludique, réalisés selon des technologies avancées, technologies qui fascinent à ce jour les jeunes enfants. Le support audiovisuel mérite, lui aussi, d'être plus amplement exploité. En effet, certains pays n'hésitent pas à recourir aux médias dans l'objectif de promouvoir les droits de l'enfant. La Belgique pourrait agir de la sorte en touchant un très large public, par la réalisation de campagnes publicitaires illustratives ou photographiques, ou par la diffusion de dessins animés portant sur la question des droits de l'enfant.

L'analyse du public cible nous indique que l'enfant est très largement privilégié dans la diffusion des droits de l'enfant : c'est lui que l'on cherche avant tout à toucher par les initiatives. Cependant, il pourrait être intéressant d'accroître l'information dispensée au grand public, par des actions de type médiatique, comme nous venons de le dire. Il serait également intéressant de cibler plus fréquemment le jeune, qui semble, comme nous l'avons signalé précédemment, négligé en tant

que cible des dispositifs de diffusion des droits de l'enfant, alors qu'il est autant concerné que le plus jeune enfant.

De plus, il serait tout à fait intéressant pour la Belgique d'utiliser l'idée de « *concours* ». Nous pourrions imaginer la mise en place d'un concours qui inviterait les particuliers et les associations à développer des initiatives de diffusion des droits de l'enfant. Ce genre d'approche se présente comme tout à fait intéressant dans la mesure où elle stimule la créativité, entraîne la multiplicité des dispositifs et constitue, en soi, un dispositif direct de promotion des droits de l'enfant.

Enfin, il semble également qu'il pourrait être intéressant pour la Belgique d'accroître le nombre des programmes de formation aux droits de l'enfant, qui apparaissent peu nombreux à ce jour.

4.1.2. En Wallonie

L'analyse descriptive des dispositifs de diffusion des droits de l'enfant nous a suggéré l'existence d'une tendance flamande à exploiter l'aspect ludique de la promotion des droits de l'enfant. Cette tendance semble moins prégnante dans les initiatives d'origine wallonne. Pour cette raison et aussi parce que la promotion des droits de l'enfant passe en grande partie par la sensibilisation de ces derniers, il serait intéressant que la Wallonie accentue, comme la Flandre, le caractère ludique de la diffusion des droits de l'enfant.

De plus, nous avons mis en évidence l'existence de 3 services d'accueil et d'information, établis du côté flamand de la Belgique, services apparemment absents en Wallonie. Or, nous avons vu que ce type de service a pour avantage de constituer une référence directe et explicite en matière des droits de l'enfant. Proposer un espace reconnu d'écoute, d'accueil, et d'information (où seraient accessibles livres, posters, coffrets pédagogiques...) permettrait à toute personne intéressée par la problématique (enseignant, parent, enfant, adolescent...) de savoir immédiatement où s'adresser afin d'obtenir les informations qu'elle recherche. La mise en place d'un tel service apparaît donc tout à fait adéquate et mérite d'être réfléchie.

Enfin, l'analyse des initiateurs des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant nous a révélé une tendance timide des services publics wallons à développer des actions de promotion des droits de l'enfant. A l'avenir, il serait intéressant pour ces derniers de s'impliquer plus massivement dans la mise en place de telles actions.

4.2. Perspectives futures

Comme nous l'avons évoqué dans les aspects méthodologiques, la base de données de la présente étude a été constituée à partir de deux sources : Internet et les contacts établis avec des personnes ou organismes de référence repérés à partir d'Internet (voir annexe 3), évoquant systématiquement la fonction du chercheur, l'objectif de la recherche et la demande d'aide, formulée différemment en fonction du type d'action développé par la cible contactée. Les contacts établis ont parfois apporté de nouvelles informations, comme, par exemple le Centre d'Action

Laïque de la Province de Liège, qui s'est montré tout à fait collaboratif ou le Kinderrechtswinkel, qui a lui aussi fourni une série d'informations nouvelles. Dans d'autres cas, les contacts ont surtout apporté des compléments d'informations à ce qui avait été repéré avant la prise de contact. Enfin, dans presque tous les cas, l'interlocuteur nous renvoyait au site Internet.

A long terme, il serait intéressant de compléter la base de données. Plusieurs suggestions se dessinent : premièrement, il serait indiqué d'approfondir encore les contacts établis, car ils sont susceptibles d'apporter des initiatives nouvelles moins médiatiques et souvent invisibles sur Internet. Ensuite, il serait peut-être constructif de procéder à des rencontres directes avec les organismes ou personnes initiatrices d'actions de promotion des droits de l'enfant, afin d'obtenir une information précise de la nature de l'action. L'accès direct aux dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant semble également utile dans la perspective d'une évaluation plus fine des outils de promotion de la CIDE. Au niveau international enfin, il serait également instructif d'élargir le spectre des initiatives, dans la mesure où les dispositifs internationaux actuellement répertoriés, malgré leur richesse, ne représentent aucunement l'exhaustivité des actions. Ce procédé pourrait offrir à la Belgique une inspiration très riche dans le projet de promotion des droits de l'enfant.

5. Conclusion générale

En dépit des limites de temps imposées, ce travail offre un premier regard sur les dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant qui existent en Belgique. Bien qu'il ne soit certainement pas exhaustif, il nous apprend que ces dispositifs sont excessivement riches et que la promotion des droits de l'enfant peut prendre des formes très diverses : ouvrages, jeux, coffrets pédagogiques, sites Internet ou encore activités sportives : les possibilités sont nombreuses. En outre, l'analyse des dispositifs à travers le temps nous révèle une augmentation des dispositifs de promotion des droits de l'enfant. A l'heure actuelle, l'évolution technologique fait fréquemment apparaître de nouveaux moyens de communication. Il serait, par conséquent, intéressant de poursuivre l'étude de l'évolution des actions de diffusion et de formation aux droits de l'enfant dans une perspective future.

L'analyse des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant nous a indiqué l'existence de différences dans les actions francophones de Belgique et les actions flamandes, de même qu'entre la Belgique et l'étranger. Nous avons tenté d'aborder ces différences en les transformant en sources d'informations susceptibles d'apporter un souffle nouveau dans les initiatives belges. Ainsi, la dernière partie de ce rapport propose quelques suggestions pour innover les dispositifs de diffusion et de formation des droits de l'enfant. Cependant, le lecteur peut, à partir des analyses faites sur les données, considérer d'autres points de vue intéressants dans le développement de nouvelles initiatives de formation et de diffusion des droits de l'enfant.

Annexe 1 :

Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant selon le public cible, au niveau belge et international

Au niveau belge

Public cible : Utilisateur	Bruxelles (/39)	Flandre (/66)	Wallonie (/42)
Adultes :	(18) 46,15 %	(20) 30,30 %	(24) 57,14 %
Professionnels de l'enfance :	(12) 30,77 %	(9) 13,64 %	(18) 42,86 %
- Enseignants	(5) 12,82 %	(7) 10,60 %	(9) 21,43 %
- Educateurs	(0) 0 %	(0) 0 %	(1) 2,40 %
- Animateurs	(0) 0 %	(0) 0 %	(0) 0 %
- Travailleurs sociaux	(0) 0 %	(1) 1,52 %	(0) 0 %
- Autre	(0) 0 %	(0) 0 %	(2) 4,76 %
Avocats	(0) 0 %	(1) 1,52 %	(0) 0 %
Parents	(0) 0 %	(2) 3,03 %	(2) 4,76 %
Politiques	(7) 17,95 %	(0) 0 %	(6) 14,28 %
Jeunes	(3) 7,70 %	(4) 6,06 %	(2) 4,76 %
Enfants	(17) 43,59 %	(33) 50 %	(17) 40,48
Tout venant	(9) 20,08 %	(11) 16,67 %	(9) 21,43 %
Information indisponible	(0) 0 %	(4) 6,06 %	(1) 2,40 %

Tableau 11 : Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant selon la région et le public cible « utilisateur »

Public cible : Destinataire	Bruxelles (/39)	Flandre (/66)	Wallonie (/42)
Adultes :	(14) 35,89 %	(12) 18,18 %	(14) 33,33 %
Professionnels de l'enfance :	(6) 15,38 %	(2) 3,03 %	(10) 23,80 %
- Enseignants	(0) 0 %	(0) 0 %	(2) 4,76 %
- Educateurs	(0) 0 %	(0) 0 %	(1) 2,40 %
- Animateurs	(0) 0 %	(0) 0 %	(0) 0 %
- Travailleurs sociaux	(0) 0 %	(1) 1,52 %	(0) 0 %
- Autre	(0) 0 %	(0) 0 %	(0) 0 %
Avocats	(0) 0 %	(1) 1,52 %	(0) 0 %
Parents	(0) 0 %	(2) 3,03 %	(1) 2,40 %
Politiques	(7) 17,95 %	(0) 0 %	(0) 0 %
Jeunes	(3) 7,70 %	(4) 6,06 %	(2) 4,76 %
Enfants	(23) 58,97 %	(40) 60,60 %	(25) 59,52 %
Tout venant	(9) 20,08 %	(11) 16,67 %	(8) 19,05 %
Information indisponible	(0) 0 %	(5) 7,58 %	(1) 2,40 %

Tableau 12 : Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant selon la région et le public cible « destinataire »

Au niveau international

Public cible : Utilisateur	Occurrences	Pourcentage (/38)
Adultes :	11	28,94 %
Professionnels de l'enfance :	9	23,68 %
- Enseignants	6	15,79 %
- Educateurs	0	0 %
- Animateurs	1	2,63 %
- Travailleurs sociaux	0	0 %
- Autre	3	7,89 %
Avocats	0	0 %
Parents	2	5,38 %
Politiques	1	2,63 %
Jeunes	2	5,38 %
Enfants	15	39,47 %
Tout venant	9	23,68 %
Information indisponible	3	7,89 %

Tableau 13 : Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant, au niveau international, selon public cible « utilisateur »

Public cible : Destinataire	Occurrence	Pourcentage (/38)
Adultes	9	23,68 %
Professionnels de l'enfance :	3	7,89 %
- Enseignants	1	2,63 %
- Educateurs	0	0 %
- Animateurs	0	0 %
- Travailleurs sociaux	0	0 %
- Autre	1	2,63 %
Avocats	0	0 %
Parents	3	7,89 %
Politiques	1	2,63 %
Jeunes	3	7,89 %
Enfants	24	63,16 %
Tout venant	11	28,95 %
Information indisponible	4	10,52 %

Tableau 14 : Fréquence des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant, au niveau international, selon public cible « destinataire »

Annexe 2 :

Liste des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant cités dans le rapport de recherche

Page	Titre de l'initiative	URL
11	Cioccolato positivo	http://www.clorofilla.it/comunicato.asp?comunicato=6799
18	Kinderrechten-thermometer	http://www.vormen.org/educatie/KRThermometer.html
18	Tour du monde des droits de l'enfant	http://www.creccide.org
18	Kinderrechtswinkel	http://www.kinderrechtswinkel.be
18	Opening Infotheek Kinderrechten	http://www.kinderrechtencoalitie.be/home.asp http://users.pandora.be/kinderrechtenhuis
18	Kinderen Jongerentelefoon	http://www.oost-vlaanderen.be/jeugd/projecten/kinderrechten/index.cfm http://www.kjt.org/
19	Un avocat dans l'école	http://www.avocat.be/document/avocatsdansecole2002.doc
19	Les jeunes et leurs droits	Information acquise par courrier (Centre d'action Laïque, Liège)
19	Semaine thématique sur les droits de l'enfant	Information acquise par courrier (Centre d'action Laïque, Liège)
19	Les sourires de la vie	http://users.swing.be/sw301848/radiodecole/
20	Brugse Kinderrechtenspeurtocht	http://www.kinderrechtswinkel.be
20	Gentse Kinderrechtenspeurtocht	http://www.kinderrechtswinkel.be
20	Itinéraire des droits de l'enfant	http://www.seraing.be/dwnl/itin%E9raire.pdf
20	Semaine thématique sur les droits de l'enfant	Information acquise par courrier (Centre d'action Laïque, Liège)
20	Kinderraad 'Kinderrechtenweek'	http://www.whatdoyouthink.be/cgi-bin/wdyt/get_listnl.pl?ID=1&lg=nl
21	Recht-in, Recht-uit : kinderrechtendoelhof	http://www.jeugdenvrede.be/homepage.htmv
21	Kinderrechtenhuisje	http://www.jeugdenvrede.be/homepage.htm
21	Jommekeskrant. Kinderrechtenkrant	http://www.cocosnet.be/db/neducat2.htm
21	Doeboekje "Kinderrechten"	http://www.jeugdenvrede.be/homepage.htmv
21	Centrum "Rechte vant het kind"	http://allserv.rug.ac.be/~fspiescc/uk_basinfo.html
22	Formation en éducation aux droits et libertés en milieu scolaire	http://www.agers.cfwb.be/gen/Even/info/20020211.htm
22	Action de formation destinée aux professionnels de l'enfance	http://www.one.be/act/formation.htm
22	The "Children's Rights" Program Activity	http://www.npf.ru:8101/projecteng/1tur.htm
23	Kinderrechte-Preis 2002	http://www.wdr.de/radio/kinderrechte-preis2000/auslobung.pdf ; http://www.wdr.de/radio/kinderrechte-preis2000/index2.html
23	Genève, ville des droits de l'enfant	http://www.droitshumains.org/Campagne_10e/HP.htm
23	On their side: Photo Gallery sui diritti dell'Infanzia	http://www.sheilamckinnon.com/ontheirhome.html
23	Ecran de veille de l'UNICEF sur les droits de l'enfant	http://www.unicef.org/french/crc/screen.htm
23	La voix des jeunes	http://www.unicef.org/voy/fr/meeting/rig/righome.html
24	De rechte van het kind	http://www.kinderrechten.nl/
24	Puzzle " Qui suis-je?"	http://www.unicef.org/idpuzzle/fr/index.html
24	Connais-tu tes droits ?	http://www.droitsenfant.com/connais.htm

24	Dessins animés pour les droits des enfants	http://www.unicef.org/french/crcartoonsfr/index.html
24	Les enfants ont droit à des soins spéciaux et à une assistance	http://www.unicef.org/french/crcartoonsfr/index.html
24	Programmation spéciale droits de l'enfant	http://www.arte-tv.com/societe/enfants/ftext/00.htm
24	Les droits de l'enfant sur les Champs Elysées	http://www.droitsenfant.com/initiativearchives1.htm
25	I favolosi diritti dell'infanzia	http://www.gesef.it

Annexe 3 :

Liste des contacts établis

Organisme ou personne	Modalité de contact
Sénat de Bruxelles	Formulaire e-mail
Gérard DONY,	E-mail
Kinderrechten coalitie	E-mail
Ligue des droits de l'homme, Emmanuelle Delplace	E-mail
Amnesty International Bruxelles	E-mail
Unicef Belgique	E-mail
Barreau de Tournai	E-mail
Amnesty International, Liège	E-mail
Centre d'action laïque de la Province de Liège	Téléphone
J-M Nollet, Ministre de l'Enfance, chargé de l'enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'ONE	E-mail
Amnesty International Flandre	E-mail
Maison des avocats	E-mail
Service de la culture de Seraing	Téléphone
Université de Mons-Hainaut	E-mail
Université de Mons	E-mail
Maison communale de Verviers	Téléphone
Centre de formation culturelle et sociale	Téléphone
IPPJ Fraipont	Téléphone
Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale	E-mail
Vromen (Anvers)	E-mail
Provinciale Materialenbank vzw, Antwerpen	E-mail
Kinderrechtswinkel	E-mail
Jeugdenvrede	E-mail
heilighartschool.be	E-mail
CRECCIDE	Téléphone
info.jeugddienst@sint-truiden.be	E-mail

Annexe 4 :

Liste des principaux initiateurs des dispositifs de formation et de diffusion des droits de l'enfant

Organismes / Associations Internationales	Occurrences Internationales	Occurrences Nationales
Unicef (13)	8	6
Amnesty International (10)	0	10
Ligue des droits de l'homme (1)	0	1
Child Rights Education-International (1)	1	0
Children's rights alliance (1)	1	0
Save the Children (1)	1	0
Plan (2)	0	2
Ecole instrument de Paix (4)	1	3
Défense des Enfants International (2)	1	2

Total : 24

Organismes / Associations locales		
Infor Jeunes (1)	0	1
Comités Blancs (1)	0	1
Formation Insertion Jeunes (FIJ) (1)	0	1
CRECCIDE (3)	0	3
Enfant admis (1)	0	1
Centre d'action laïque de la Province de Liège (9)	0	9
Vromen (1)	0	1
Jeugd en Vrede (6)	0	6
AVIMO (4)	0	4
Kinderrechten Coalitie (1)	0	1
Alfa (1)	0	1
Rat der deutschsprachigen Jugend (1)	0	1
Maison des droits de l'enfant (1)	1	0
Article 12 in Scotland (1)	1	0
Article 31 Action Network PlayTrain (1)	1	0

Total : 30

Services publics	Lieu	Occurrences
Sénat	Bruxelles	1
Ministère de l'enfance	Bruxelles	5
Comité voor bijzondere jeudzorg Brugge	Flandre	2
Departement welzijn, volksgezondheid en cultuur	Flandre	2
Departement flamand de l'enseignement	Flandre	1
Provinciebestuur van Antwerpen	Flandre	1
Vlaamse Onderwijsraad i.s.m. Centrum Informatieve Spelen	Flandre	1
Kinderrechten Commissariaat	Flandre	6
Gemeenschapsonderwijs	Flandre	2
Ordre National des avocats	Wallonie, région germanophone	1
Ville de Seraing	Wallonie	1
<i>Services publics</i>	<i>Italie</i>	<i>4</i>
<i>Mairie de Paris</i>	<i>France</i>	<i>1</i>
<i>Services publics</i>	<i>Maroc</i>	<i>1</i>
<i>O.N.F.C : Office National du Film du Canada</i>	<i>Canada</i>	<i>3</i>
<i>Ministère de l'éducation</i>	<i>Russie</i>	<i>1</i>

Total : 33

Médias	Lieu	Occurrences
Chaînes de TV (Arte, BBC...)	Allemagne, Angleterre, France	3

Total : 3

Services académiques	Lieu	Occurrences
Université de Liège (Laboratoire de Méthodologie de la Géographie, Ulg)	Wallonie	1
MAPI	Wallonie	1
Université de Mons	Wallonie	1
Radio des petits génies	Wallonie	1
Université de Gant	Flandre	4
Vrije Basisschool Mater Dei Erps-Kwerps	Flandre	1
Bim-Sem / Berthoutinstituut	Flandre	1
<i>Université de Molise</i>	<i>Italie</i>	<i>1</i>
<i>Université Bocconi</i>	<i>Italie</i>	<i>1</i>

Total : 12

Particuliers	Lieu	Occurrences
Michel Bastien	Wallonie	1
Jean Charles Champagnat	France	5

Total : 6

<i>Initiative indéterminée</i>	Lieu	Occurrences
Kind en Gezin	Flandre	1
Jeugdendienst Sint-Truiden	Flandre	1
Kinderrechtswinkel	Flandre	12
Kinder en Jongerentelefon	Flandre	1
<i>Association Internet pour la promotion des Droits de l'homme</i>	<i>Canada</i>	<i>2</i>

Total : 27